

Séance ordinaire du 11 juin 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°11062024D07

Objet : Commande publique – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat de gaz naturel et de services associés

Date de la convocation et de l’affichage : 5 juin 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 11 juin 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Franck VILLAND
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240611-11062024D07-DE
 Date de réception préfecture : 17/06/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Elodie Da Silva

Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

Exposé des motifs : Le SYANE coordonne depuis 2014 des groupements de commandes pour l'achat de gaz naturel au profit des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie et de Savoie.

Les marchés de fourniture de gaz passés dans le cadre du groupement de commandes, et auxquels PORTE-DE-SAVOIE participe, arriveront à échéance le 31 décembre 2025.

Le SYANE prépare un nouvel appel d'offres, qui sera lancé pendant l'été 2024.

Dans un contexte de complexification et de diversification des missions exercées par le SYANE en que tant coordonnateur du groupement, le Bureau du SYANE a approuvé des modifications à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel (en annexe).

En premier lieu afin de couvrir l'ensemble des coûts engagés par le Syane pour l'exercice de ses missions de coordonnateur, le niveau de cotisation a été augmenté. La formule de calcul de la participation des membres reste la même mais le coefficient a été augmenté à 1.2 et la cotisation minimale passe à 60€. Pour Porte-de-Savoie, cela devrait représenter une participation d'environ 650€.

En deuxième lieu, un ticket d'entrée pour les membres du groupement qui ne seraient pas adhérents au Syane sera dorénavant appliqué. Ainsi, un forfait de 52€/PCE (Point de Comptage et Estimation) est appliqué aux structures n'ayant pas la capacité juridique d'adhérer au Syane. Pour Porte-de-Savoie, cela représente un montant de 416 € (8 PCE).

Enfin la convention intègre des modifications visant notamment à clarifier les modalités de retrait des membres du groupement.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L. 2113-7,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240611-11062024D07-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2024

Considérant qu'il est dans l'intérêt de PORTE-DE-SAVOIE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

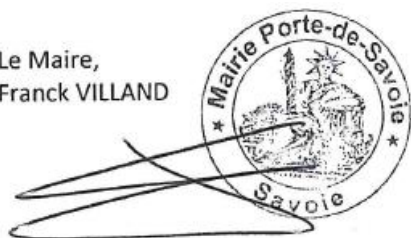
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016 ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juin 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,
Elodie DA SILVA

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240611-11062024D07-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2024